

LIVRET SÉCURITÉ

IMPLANTATION RENNAISE

→ Liste des Sauveteurs Secouristes
du Travail (SST)

→ Evacuation

- Consignes générales
- Consignes spécifiques

→ Incendie

- Consignes générales
- Consignes spécifiques

→ Accident

- Consignes générales
- Consignes spécifiques

INSPE DE BRETAGNE - SITE DE RENNES

Liste mise à jour en août 2024

Effectif maximal admissible dans cette salle :

Liste et coordonnées des Sauveteurs Secouristes du Travail

| NOM | Prénom | Tél. | N° Bureau |
|----------------|-----------|-----------------------|-------------------------------|
| ACCUEIL | | 02.99.54.64.44 | |
| CADIOU | Brigitte | 02.99.54.64.13 | SPEFCA Secteur C 2ème étage |
| CHAPELLE | Hubert | 02.99.54.68.91 | Logistique Secteur C RDC |
| GAULTIER | Jean-Yves | 02.99.54.64.11 | SPEFCA Secteur C 2ème étage |
| GLANE | Jérôme | 02.99.54.82.07 | Logistique Secteur C RDC |
| HO | Duc Nhat | 02.99.54.65.89 | SIM secteur C 1er étage |
| MAUGER | Mireille | 02.99.54.65.96 | SIM Secteur C 1er étage |
| RIALLAND | Marie | 02.99.54.64.14 | SPEFCA Secteur C 2ème étage |
| SAADI-DESHAYES | Sarah | 02.99.54.64.38 | Direction Secteur C 1er étage |
| WOOD | Emma | 02.99.54.64.04 | BU Secteur A HDG |



Où trouver le défibrillateur le plus proche :

RDC - Secteur C - Hall Accueil



L'alarme incendie informe d'un **DANGER** qui peut être invisible et/ou inodore de l'endroit où vous êtes.

Dès l'audition du signal sonore ...



CESSER LE TRAVAIL

... et fermer les fenêtres et les vannes de gaz s'il y en a.



EVACUER

... le bâtiment sans précipitation, en fermant les portes des locaux, et en se dirigeant vers l'issue la plus proche
 → Ne pas prendre l'ascenseur
 → Ne jamais revenir en arrière
 → Ne pas se réfugier aux étages supérieurs

RESPONSABILITÉ DES ENSEIGNANTS

Chaque enseignant est tenu de faire évacuer les étudiants qu'il encadre dans le respect des présentes consignes.



PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La mise à l'abri des personnes qui ne sont pas en mesure d'évacuer par leurs propres moyens (PMR) s'effectue par transfert horizontal de la zone sinistrée vers une zone « refuge » non concernée par le sinistre au même niveau du bâtiment (voir plans d'évacuation).



SE REGROUPER

... sur les points de rassemblement situés à l'extérieur des bâtiments.

INFORMER

... les pompiers si une personne est restée dans les locaux.

La réintégration dans les locaux ne se fait que sur autorisation du responsable de la Composante ou de son représentant, après avis des pompiers ou des services de secours de l'UBO.

Recommandations

Dans la chaleur et la fumée, **se baisser** (l'air frais est près du sol).

Si les couloirs et les escaliers sont envahis par la fumée, rester sur place, maintenir fermées les portes d'accès des locaux, manifester sa présence et attendre les secours.

PROTOCOLE À SUIVRE EN CAS D'ÉVACUATION SITE DE RENNES

Dès le déclenchement de l'alarme incendie, l'évacuation des locaux est obligatoire.



RAPPEL : Chaque enseignant est tenu de faire évacuer le groupe qu'il encadre dans le respect des consignes générales et dans le respect des consignes des responsables d'évacuation (personnels munis d'un « brassard ÉVACUATION »).

- **Toute personne évacuée doit obligatoirement se rendre au point de rassemblement situé sur le parking principal** et matérialisé par le panneau suivant :



- **Les voies pompiers doivent rester dégagées** jusqu'à la fin de l'évacuation et de l'intervention des secours.
- Ce sont les responsables du site (responsable pédagogique et responsable administrative) munies d'un « gilet ÉVACUATION » qui communiquent avec les pompiers au vu des éléments transmis par les responsables d'évacuation.

La RÉINTÉGRATION DES LOCAUX ne se fait que SUR AUTORISATION DES RESPONSABLES DU SITE.

A la découverte d'un feu ...



DÉCLENCHER L'ALARME ... en utilisant les déclencheurs manuels, boîtiers de couleur rouge, placés dans les circulations.



ALERTER
ou faire alerter

Les pompiers en composant le **18**.
Préciser dans l'ordre suivant :

- Le nom et l'adresse de la composante,
- Le lieu précis du sinistre (*bâtiment, étage, ...*)
- L'identification de l'accès au campus (*lettre, nom de la rue, ...*),
- La nature du sinistre,
- S'il y a des victimes,
- Les risques particuliers (*gaz, produits chimiques, radioactifs, ...*)

NE JAMAIS RACCROCHER EN PREMIER



ATTAQUER Si possible le feu avec les moyens à disposition (ex : extincteurs)



PRENDRE DES MESURES DE SÉCURITÉ Couper le gaz, fermer les portes, attendre si possible l'équipe locale de sécurité.



GUIDER Accueillir ou faire accueillir les secours



PRÉVENIR Le responsable de la composante ou du laboratoire en précisant le lieu, la nature et l'importance du sinistre.

GARDER SON CALME

PROTOCOLE À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE SITE DE RENNES

À la découverte d'un feu :



1. JE DÉCLENCHE L'ALARME

en utilisant les **déclencheurs manuels, boîtiers de couleur rouge**, placés dans les circulations.



2. J'APPELE LES POMPIERS : JE COMPOSE LE 18 OU LE 112

Il doit être **précisé impérativement** que
l'entrée dans l'enceinte se fait par le 9 rue Pierre Legrand.



3. J'APPELE L'ACCUEIL : JE COMPOSE LE 02 99 54 64 44

L'accueil ouvre la barrière et prend le relais avec les pompiers (localisation de l'incendie, etc.).

UBO CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT

Université de Bretagne Occidentale

Douleurs à la poitrine – Inconscience – Respiration difficile – Saignement important – Fracture – Coupure – Entorse – ...

Toute personne témoin d'un accident, malaise ou urgence médicale doit :



ALERTER
Ou faire alerter

Le SAMU en composant le **15**.

Préciser dans l'ordre suivant :

- Le nom et l'adresse de la composante
- Le lieu où se trouve(nt) la (les) victime(s) (bâtiment, étage, ...)
- La nature des lésions
- Le nombre de victimes

Ne jamais raccrocher en premier.

Ne jamais laisser seule la victime.

**Respecter les consignes données par le médecin du SAMU.
Ne bouger en aucun cas la victime, sauf danger majeur existant.**



PRÉVENIR

Un Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Liste des SST affichées dans les salles de cours et disponibles sur le site intranet <https://www.univ-brest.fr/hygiene-securite/menu/CONSIGNES>



GUIDER

Accueillir ou faire accueillir les secours.

Si le SAMU préconise un transport par ambulance simple, les frais de transport seront pris en charge par l'UBO.

Informations



LE MÉDECIN DE PRÉVENTION
SUMPPS
02.98.01.83.67



TROUSSES DE PREMIERS SECOURS
... disponibles dans les accueils et la plupart des laboratoires et services.

Service santé et sécurité au travail – 17.06.2016

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

PROTOCOLE À SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT SITE DE RENNES

En présence d'une personne en difficulté (malaise, chute, etc.) :



**1. J'APPELLE LES SECOURS :
JE COMPOSE LE 15**

Il doit être précisé impérativement que
l'entrée dans l'enceinte se fait par le 9 rue Pierre Legrand.



2. J'APPELLE L'ACCUEIL :

JE COMPOSE LE 02 99 54 64 44 OU LE 9 À L'INTERNE
qui s'assure qu'un personnel peut accueillir les secours au 9 rue Pierre Legrand et peut les orienter jusqu'au lieu où se trouve la personne à prendre en charge.



3. J'APPELLE UN SST (Sauveteur Secouriste du Travail):

Le SST est un personnel de l'implantation formé aux gestes de premiers secours (liste et numéros de téléphone en première page).



Un **DÉFIBRILLATEUR** est accessible dans le hall de l'accueil.

**Tout incident doit être consigné dans le
REGISTRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL
à votre disposition à l'accueil.**